



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Délibération n°DEL2021_027 : Achat et maintenance
d'imprimantes multifonctions : autorisation de
signature de l'accord cadre à bon de commande**
Séance du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer, 10 place Edmond Paillaud, à Creully sur Seules, et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 12 mars 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	39	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :
Alain COUZIN, Marcel DUBOIS, Christian GUESDON, Sylvaine LEFEVRE, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD.

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Guillaume LEMENAGER Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
Daniel DECHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021_027 : ACHAT ET MAINTENANCE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE À BON DE COMMANDE**

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le code de la commande publique
- Vu la publication au BOAMP le 10 janvier 2021 et au JOUE le 13 janvier 2021
- Vu la procès verbal de la commission d'appels d'offres du 9 mars 2021

Considérant que lors du conseil communautaire du 10 décembre 2020, le Président a été autorisé à lancer un accord cadre à bon de commande prenant la forme d'un appel d'offres ouvert pour le remplacement du parc d'imprimantes multifonctions de la communauté de communes Seules Terre et Mer, de la commune de Tilly sur Seules et de la commune de Loucelles.

Considérant que l'appel d'offre a été lancé le 8 janvier 2021 avec publication au BOAMP le 10 janvier 2021 et au JOUE le 13 janvier 2021.

Considérant que les critères pour le jugement des offres étaient indiqués et pondérés de la manière suivante :

- **Critère Prix**.....**70 Points**
 - * Prix des matériels avec enlèvement.....45 Points
 - * Prix maintenance des 3ères années en fonction du bordereau de prix unitaires :
 - Le coût unitaire des copies N&B.....10 Points
 - Le coût unitaire des copies couleurs.....15 Points
- **Critère technique**.....**30 Points**
 - * Correspondance des imprimantes au cahier des clauses particulières.....10 Points
 - * Engagement du contrat de maintenance (évolution tarification, engagement nombre de copies.....10 Points
 - * Processus de maintenance.....5 Points
 - * Délai de livraison à partir de l'émission d'un bon de commande.....5 Points

Considérant que la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 22 février 2021 a pris connaissance des candidatures et offres des cinq sociétés ayant déposé un pli : Ricoh ; Canon ; DESK ; OMB Bureautique ; Konica.

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 9 mars 2021, a décidé de retenir l'offre suivante comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse :

	Société retenue : CANON	Montant HT du Détail estimatif
Critère Prix	65,62	72 982,60 €
Critère Technique	28,33	
Total	93,95/100	

Le coût de la maintenance du candidat retenu est fixée à 0,0029€ par copie noir et blanc et 0.0275 par copie couleur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché conformément à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com